

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTRÉAL-OUEST**

**PROVINCE OF QUEBEC
TOWN OF MONTREAL WEST**

RÈGLEMENT n° 2022-005

BY-LAW No. 2022-005

**RÈGLEMENT INSTITUANT UN
PROGRAMME DE REMISE
SUR LES FILTRES À EAU**

**BY-LAW CREATING A
WATER FILTER REBATE
PROGRAMME**

Adopté à la séance tenue le
24 octobre 2022

Adopted at the meeting held on
October 24, 2022

VILLE DE MONTRÉAL-OUEST

RÈGLEMENT INSTITUANT UN PROGRAMME DE REMISE SUR LES FILTRES À EAU

À la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montréal-Ouest tenue au 50 avenue Westminster Sud, Montréal-Ouest, Province de Québec, le 24 octobre 2022 à 20h00.

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 septembre 2022 à laquelle fut aussi déposé un projet de règlement;

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales (R.L.R.Q., chapitre C-47-1) autorise une municipalité à accorder toute aide qu'elle juge appropriée à l'égard des matières qui sont de sa compétence et pour lesquelles cette loi ou toute autre, selon le cas, lui en accorde le pouvoir;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Montréal-Ouest (« Conseil ») désire instituer un programme de remboursement pour les filtres à eau (« Programme ») par lequel la Ville de Montréal-Ouest (« Ville ») offrira une remise pouvant aller jusqu'à 50,00 \$ pour l'achat de filtres à eau dans les unités d'immeubles résidentiels, dont la Ville estime qu'il est plus probable que les entrées de service d'eau du côté public sont en plomb;

Il est ordonné et statué par le présent Règlement, comme suit :

QUE le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

TOWN OF MONTREAL WEST

BY-LAW CREATING A WATER FILTER REBATE PROGRAMME

At the regular meeting of the Town Council of Montreal West held at 50 Westminster Avenue South, Montreal West, Province of Quebec, on October 24, 2022 at 8:00 p.m.

WHEREAS a notice of motion of this By-Law was given at a regular meeting of the Town Council held on September 20, 2022 when a draft by-law was also tabled;

WHEREAS provincial legislation such as the Municipal Powers Act (C.Q.L.R., chapter C-47.1) allows municipalities to grant any assistance they consider appropriate with respect to matters within their jurisdiction and in respect of which they have such a power in accordance with that or any other law;

WHEREAS the Town Council ("Council") of Montreal West wishes to create a Water Filter Rebate Programme ("Programme") by which the Town of Montreal West ("Town") will provide a rebate of up to \$50.00 towards the purchase of water filters in residential building units, which are more likely according to the Town to have water service lines made of lead on the public side;

It is ordained and enacted by this By-law as follows:

THAT the preamble of this by-law shall form an integral part thereof as if quoted hereinafter at length;

1. Le conseil, par les présentes, institue le Programme, le tout selon les modalités et conditions contenues en Annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante, comme si elle était ici au long reproduite.

2. Le formulaire obligatoire à remplir (accompagné des pièces justificatives indiquées) est également inclus en Annexe B du présent règlement pour en faire partie intégrante, comme si elle était ici au long reproduite.

3. Un fonds de 50 350\$ est créé à même l'excédent non affecté pour les fins du présent règlement.

4. La remise est accordée au propriétaire ou à l'occupant d'une unité résidentielle suivant l'ordre de la date de réception des demandes en conformité avec le présent règlement, sous réserve de la disponibilité des fonds.

5. Le programme cesse d'avoir effet lorsque les fonds disponibles prévus à l'article 3 du présent règlement sont épuisés.

6. Le trésorier de la Ville et tout employé sous sa responsabilité sont chargés de l'administration du Programme.

7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(S) Beny Masella, Maire

(S) Claude Gilbert, Greffier

1. Council hereby institutes the Programme, the whole as per the Terms and Conditions included in appendix as Annex A of this by-law to form an integral part thereof, as if quoted hereinafter at length.

2. The mandatory form to complete (along with all supporting documents as indicated) is further included in appendix as Annex B of this by-law to form an integral part thereof, as if quoted hereinafter at length.

3. A fund of \$50,350 from the unallocated surplus is dedicated to the ends of this by-law.

4. The rebate is granted to the owner or occupant of a dwelling following the order of the date of reception of requests in conformity with this by-law, and subject to the availability of funds.

5. The Programme ceases to have effect when the available funds referred to in section 3 of the present by-law are exhausted.

6. The Town Treasurer as well as any employee under his/her care and control are entrusted with the administration of the Programme.

7. This by-law comes into force according to the law.

(S) Beny Masella, Mayor

(S) Claude Gilbert, Town Clerk

Annexe A

MODALITÉS ET CONDITIONS DU PROGRAMME

A compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, la Ville de Montréal-Ouest accordera une remise (par unité d'habitation) de 50 \$ pour l'achat de filtres à eau (1) ou système de filtration sous l'évier (2) dans tout immeuble résidentiel situés dans un secteur du territoire où la Ville juge plausible que se trouvent des entrées de service en plomb du côté public. Pour faire une demande de remise, il faut remplir le formulaire prévu à l'Annexe B du présent règlement. Le filtre doit respecter la norme NSF/ANSI numéro 53 ou 58 pour la réduction du plomb. La remise ne peut s'appliquer qu'aux filtres achetés à compter du 24 octobre 2022.

Malgré ce qui précède, la demande de remise sera refusée dans le cas où il est confirmé qu'il n'y a pas d'entrée de service en plomb du côté public à une adresse spécifique ; elle sera acceptée dans le cas où il est confirmé qu'il y a une entrée de service en plomb du côté public à une adresse spécifique, même en dehors d'un des secteurs identifiés comme problématiques.

1) Remboursement unique jusqu'à 50,00\$ pour le demandeur admissible qui achète des filtres NSF-53 au-dessus de l'évier, ou des filtres de remplacement NSF-53/NSF-58 pour le système sous l'évier (numéro 2), pour réduire le plomb dans l'eau potable.

Annex A

TERMS AND CONDITIONS OF THE PROGRAMME

The Town of Montreal West, as of the coming into effect of the present by-law, will grant a rebate (per dwelling unit) of \$50 towards the purchase of water filters (1), or under-sink filtration system (2), for every residential immovable located in an area which according to the Town is likely to be one where there are water service lines made of lead on the public side. To apply for the rebate, applicants must fill out the form provided in Annex B of the present by-law. The filter must be certified NSF/ANSI 53 or NSF/ANSI 58 for the removal of lead. The rebate can only be applied to purchases from October 24, 2022 onward.

Notwithstanding the foregoing, a rebate application will be denied if tests have confirmed that there are no water service lines made in lead on the public side at a specific address. Conversely, it will be accepted if tests have confirmed that there is a water service line made in lead on the public side at a specific address, even outside the problematic areas.

1) Single rebate of up to \$50.00 for any eligible applicant who purchases above the sink NSF-053 filters or under-sink system (number 2) NSF-053/NSF-058 replacement filters to reduce lead in drinking water.

Le filtre au-dessus de l'évier peut être l'un des suivants :

- **Pichet ou carafe a passage direct:** L'eau s'écoule par gravité à travers un filtre dans une cruche d'eau.
- **Support pour robinet:** S'installe sur le robinet de cuisine. Utilise un déviateur pour diriger l'eau à travers un filtre.
- **Comptoir relié au robinet d'évier:** Se raccorde au robinet d'évier existant par l'intermédiaire d'un boyau ou d'un tuyau.
- **Filtre pour réfrigérateur:** Installé dans le réfrigérateur et généralement distribué par la porte du réfrigérateur.

2) Remboursement unique jusqu'à 50,00\$ pour le demandeur admissible qui achète un système sous l'évier, certifié NSF-053 ou NSF-058, lequel se connecte à la plomberie.

Above the sink filter can be any of the following ones:

- **Pour-through pitcher/carafe:** Water drips through a filter in a water pitcher using gravity.
- **Faucet mount:** Mounts on kitchen faucet. Uses diverter to direct water through a filter.
- **Counter-top connected to sink faucet:** Connects to existing sink faucet through a hose/tubing.
- **Refrigerator filter:** Installed in the refrigerator and typically dispensed through the refrigerator door.

2) Single rebate of up to \$50.00 for any eligible applicant who purchases an under-sink system certified NSF-053 or NSF-058 which connects to the plumbing.



Hôtel de ville | Town Hall

50, avenue Westminster sud, Montréal-Ouest (Québec) H4X 1Y7
50 Westminster Avenue South, Montreal West, Quebec H4X 1Y7

☎ (514) 481-8125
☎ (514) 481-4554
✉ info@montreal-ouest.ca
info@montreal-west.ca

Annexe B / Annex B

FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR FILTRE À EAU WATER FILTER REBATE REQUEST FORM

Vos renseignements (lettres moulées) / Your information (block letters)

Nom / Name _____

Prénom / First Name _____

Nom / Last Name _____

Adresse / Address _____

Code postal / Postal Code _____

Courriel / Email _____

Filtre / Filter

Le rabais ne peut s'appliquer qu'aux filtres certifiés NSF-053 ou NSF-058 pour la réduction du plomb et achetés à compter du 24 octobre 2022. / The rebate can only be applied to devices certified NSF/FANSI 053 or NSF/FANSI 058 for the removal of lead and purchased from October 24, 2022, onward

Modèle du filtre / Filter model _____

Marque du filtre / Filter brand _____

DOCUMENTS REQUIS / REQUIRED DOCUMENTS

Preuve d'achat / Proof of purchase

Reçu / Receipt

Veuillez signer votre reçu
Please sign your receipt

**Code universel des produits (CUP)
Universal Purchase Code (UPC)**

Preuve de résidence / Proof of residence

Veuillez inclure la copie d'une facture de services publics. Votre nom et votre adresse doivent être visibles.

Please include a copy of a utility bill. Your name and address must be visible.

Propriétaire / Owner

Locataire / Tenant

Déclaration d'attestation / Certification statement

Je confirme avoir effectué l'achat indiqué ci-dessus et que les renseignements fournis sont véridiques et exacts.
I confirm that I made the purchase shown above and that the information submitted is true and correct.

Signature: _____

Date: _____

Postez ou apportez ce formulaire avec les documents requis à la Ville de Montréal-Ouest, a/s Service des finances
50, avenue Westminster sud, Montréal-Ouest (Québec) H4X 1Y7

Mail or bring this form with required documents to the Town of Montreal West, c/o Finance Department
50, Westminster Avenue South, Montreal West, Quebec H4X 1Y7

RÉSERVÉ À L'USAGE INTERNE / INTERNAL USE ONLY

Date _____ Signature _____ Commentaires _____